

## **ANNEXES V – SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE (SMR) DES SPORTIFS LISTÉS (HAUT NIVEAU, ESPOIRS, COLLECTIF NATIONAL) ET DES SPORTIFS NON LISTÉS INSCRITS DANS DES STRUCTURES D'ENTRAINEMENT DE NIVEAU 2 OU 3 (PÔLE ESPOIR OU PÔLE FRANCE) TELLES QU'IDENTIFIÉES DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL**

### **ANNEXES V – 1. SMR des sportifs inscrits pour la 1<sup>ère</sup> sur liste et des sportifs non listés intégrant un pôle**

#### ***Liste des examens obligatoires :***

- Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :
  - ✓ Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport ;
  - ✓ Un bilan diététique et des conseils nutritionnels ;
  - ✓ Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive ;
  - ✓ La recherche indirecte d'un état de surentrainement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport ;
- Un électrocardiogramme standardisé de repos avec compte rendu médical ;
- Une échocardiographie transthoracique de repos avec compte rendu médical ;
- Une épreuve d'effort électrocardiographique (électrocardiogramme d'effort) d'intensité maximale (sur vélo ou tapis roulant) avec compte rendu-médical et analyse de la récupération ;
- Un examen dentaire de dépistage certifié par un spécialiste ;
- Un examen ORL effectué par un spécialiste.

### **ANNEXES V – 2. SMR annuelle des sportifs dont l'inscription sur liste de haut niveau est Reconnue**

#### ***Liste des examens obligatoires à effectuer annuellement :***

- Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :
  - ✓ Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport ;
  - ✓ Un bilan diététique et des conseils nutritionnels ;
  - ✓ Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive ;
  - ✓ La recherche indirecte d'un état de surentrainement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport ;
- Un électrocardiogramme standardisé de repos ;
- Un bilan biologique sanguin pour les sportifs de plus de 15 ans selon l'appréciation du sport et signes d'appel, comprenant au moins la numération de la formule sanguine (NFS) et la ferritinémie.

#### ***Liste des examens à effectuer en cas de besoin, à la demande du médecin, sur signe d'appel :***

- Une épreuve d'effort d'intensité maximale (sur vélo ou tapis roulant) avec électrocardiogramme d'effort et analyse de la récupération couplée, le cas échéant, à la mesure des échanges gazeux et à des épreuves fonctionnelles respiratoires, réalisée par un médecin selon des modalités en accord avec les données scientifiques actuelles, avec compte-rendu médical ;
- Des épreuves fonctionnelles respiratoires (au repos et/ou à l'effort) avec compte-rendu médical ;
- Une iconographie du rachis dorsolombaire (face et profil) à la recherche d'anomalies morphologiques en cas de signe d'appel d'une pathologie du rachis ;
- Un examen podologique en cas de signe d'appel (à faire réaliser par un podologue ou un médecin ou un masseur kinésithérapeute spécialisé) ;
- Une consultation diététique ;
- Une échocardiographie transthoracique de repos avec compte-rendu médical.

En fonction de l'état de santé du sportif, d'autres examens peuvent éventuellement être demandés par le médecin.

### **ANNEXES V – 3. SMR annuelle des sportifs dont l’inscription sur liste espoir ou collectif national est reconduite et des sportifs non listés maintenus en pôle**

#### ***Liste des examens obligatoires à effectuer annuellement :***

- Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :
  - ✓ Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l’exercice et du sport ;
  - ✓ Un bilan diététique et des conseils nutritionnels ;
  - ✓ Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive ;
  - ✓ La recherche indirecte d’un état de surentrainement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la société française de médecine de l’exercice et du sport.

#### ***Liste des examens à effectuer en cas de besoin, à la demande du médecin du sport, sur signe d’appel :***

- Un électrocardiogramme standardisé de repos avec compte rendu médical ;
- Une épreuve d’effort d’intensité maximale (sur vélo ou tapis roulant) avec électrocardiogramme d’effort et analyse de la récupération réalisée par un médecin selon des modalités en accord avec les données scientifiques actuelles, avec compte-rendu médical ;
- Un bilan biologique sanguin pour les sportifs de plus de 15 ans selon l’appréciation du médecin du sport et en fonction du signe d’appel
- Une iconographie du rachis dorsolombaire (face et profil) à la recherche d’anomalies morphologiques en cas de signe d’appel d’une pathologie du rachis ;
- Un examen podologique en cas de signe d’appel (à faire réaliser par un podologue ou un médecin ou un masseur kinésithérapeute spécialisé) ;
- Une consultation diététique ;
- Une échocardiographie transthoracique de repos avec compte-rendu médical.

En fonction de l’état de santé du sportif, d’autres examens peuvent éventuellement être demandés par le médecin.